

Commission Permanente

Séance du 7 juillet 2017

N°s01-1/01-2/02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/12/13/14/15/
16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31/32/33/
34/35/36/37/38/39/40/41/42/43/44/45/46/47/48/49/50/51/
52/53/54

Mardi
18 juillet 2017
N° 428

DELIBERATIONS
DE LA
COMMISSION
PERMANENTE

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Du 7 JUILLET 2017

D. 01-1 – GARANTIE D’EMPRUNT – ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 286 659 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 63811 D’UN MONTANT DE 573 318 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS, RESIDENCE LA LOGE A BELLOU-EN-HOULME

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d’accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 286 659 €, représentant 50% d’un emprunt d’un montant de 573 318 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°63811, joint en annexe à la délibération, constitué de deux lignes de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 18 logements, résidence La Loge à Bellou-en-Houlme.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2017

D. 01-2 – GARANTIE D’EMPRUNT – LOGIS FAMILIAL – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 57 745,50 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 64437 D’UN MONTANT DE 115 491 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA RESIDENTIALISATION DE 120 LOGEMENTS, RUE MICHEL LETACQ A ALENCON

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d’accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 57 745,50 €, représentant 50% d’un emprunt d’un montant de 115 491 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par le Logis Familial, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°64437, joint en annexe à la délibération, constitué d’une ligne de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la résidentialisation de 120 logements, rue Michel-Letacq à Alençon.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2017

D. 02 – CONSTRUCTION D’ABRIS POUR LES SILOS A SEL POUR LES CENTRES D’EXPLOITATION ROUTIERE DE GACE, SEES ET ALENCON – AVENANT N° 1

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d’autoriser la passation d’un avenant n°1 au marché de travaux dans le cadre de la construction d’abris pour les silos à sel pour les centres d’exploitation routière de Gacé, Sées et Alençon :

Lot 1 : gros œuvre – marché 17021 –
Entreprise QUINCE Construction de Putanges-Le-Lac (61)

Montant du marché affermi :	131 779,70 € HT
Présent avenant n°1 sur tranche ferme :	+ 6 916,55 € HT
Nouveau montant du marché :	138 696,25 € HT

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 correspondant ainsi que tous les documents y afférents.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2017

D. 03 – FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen. Les accords-cadres à bons de commande seraient conclus, sans montant minimum, ni maximum et valides pour la première période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et reconductibles 3 fois annuellement de façon expresse, pour s'achever au plus tard le 31 décembre 2021.

Le dossier de consultation serait composé de 4 lots :

- Lot 1 : Papiers et dérivés, estimé à 32 000 € HT
- Lot 2 : Produits d'entretien, estimé à 9 000 € HT
- Lot 3 : Fournitures diverses, estimé à 8 000 € HT
- Lot 4 : Fournitures pour réception, estimé à 4 000 € HT.

ARTICLE 2 : de retenir les critères de jugement suivants :

Pour les candidatures:

- Moyens humains et matériels
- Références

Pour les offres:

- 1) Prix du bordereau de prix : 50 %
- 2) Valeur technique appréciée au regard de la qualité des produits proposés : 35 %
- 3) Pourcentage de produits éco labellisés proposés dans le bordereau de prix : 15 %

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les pièces du dossier de consultation ainsi que les accords-cadres à bons de commande à intervenir.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une procédure concurrentielle avec négociation en cas d'offres irrégulières ou inacceptables.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2017

D. 04 – VENTE DE L'ANCIENNE CASERNE DE COURTOMER – MODIFICATION PARCELLAIRE ET CESSION A LA COMMUNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accepter la vente à titre gratuit de parcelles de terrain, section AC n°63p, n°64p et n°65p, pour une surface totale de 59 m² au profit de la commune de Courtomer, les frais de publication de l'acte administratif à établir étant à la charge du Département.

ARTICLE 2 : d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer l'acte de transfert.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2017

D. 05 – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 16-047 – SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU N° 104 ET 105 SUR LA COMMUNE DE NONANT-LE-PIN – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 au marché 16-047 passé avec l'entreprise LEPINE TP pour les travaux de construction d'un ouvrage d'art dans le cadre de la suppression des passages à niveau 104 et 105 sur la commune de Nonant-le-Pin.

Il augmente la durée du marché jusqu'au 31 octobre 2017, les autres clauses restent inchangées.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 06 – ACQUISITIONS : RD 666, COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-ITON ET RD 909, COMMUNE DE RANES – ALIENATION : RD 215, COMMUNE DE COMMEAUX

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver :

1°) l'acquisition d'une emprise privée située sur le domaine public d'une superficie de 343 m², suite à l'élargissement de la RD 666 réalisé en 1993 sur la commune de Saint-Ouen-sur-Iton, propriété des consorts SUARD, représentés par M. Jean-Claude SUARD, domicilié 10 rue René Coty à Saint Rémy-sur-Avre, sur la base du prix de 0,40 € le m² et de prélever la dépense envisageable d'un montant de 140 € sur les crédits inscrits au chapitre 21 imputation B4200 21 2111 621 du budget départemental.

2°) l'acquisition d'une emprise d'une contenance approximative de 1400 m², aux dépens de la parcelle cadastrée section ZD n° 1 sur la commune de Rânes, propriété de M. et Mme Marcel COUPRIT, domiciliés « L'Etre aux Telliers » - La Fresnaye-au-Sauvage 61210 Putanges-le-Lac, nécessaire à la réalisation du dégagement de visibilité sur la RD 909 sur la base du prix de 0,55 € le m², soit un montant d'environ 770 €, auquel s'ajoutera l'indemnisation de l'exploitant (493 €) ainsi que l'indemnisation de la haie supprimée (1 700 €) et de prélever la dépense envisageable d'un montant total de 2 963 € sur les crédits inscrits au chapitre 21 imputation B4200 21 2111 621 du budget

3°) l'aliénation d'une gare à matériaux située le long de la RD 215, commune de Commeaux, d'une superficie approximative de 25 m², au profit de M. Alexandre BARRAUD et Mme Mélanie HOLLIER, demeurant « La Croix Boivin » à Commeaux, au prix de 0,50 € le m².

ARTICLE 2 : d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les actes qui seront établis en la forme administrative et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'acte qui sera reçu par notaire et les conventions d'indemnisation à intervenir.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 07 – ACQUISITIONS FONCIERES : RD 438/926, SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU SNCF (104 ET 105) – COMMUNE DE NONANT-LE-PIN

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver l'acquisition par le Département de l'Orne, de la parcelle cadastrée section AO n° 29 sur la commune de Nonant-le-Pin, nécessaire à la suppression des passages à niveau SNCF sur les RD 438 et 926, propriété de la société ORANGE et prélever la dépense

envisageable d'un montant de 500 €, sur les crédits inscrits au chapitre 21 imputation B4200 21 2111 621 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, l'acte de cession qui sera établi en la forme administrative.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 08 – AIDES A L'ENVIRONNEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

Action 9231 – Eau

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions aux 2 collectivités figurant dans le tableau joint en annexe 1 à la délibération pour un montant de 63 600 €.

Les crédits correspondants seront prélevés pour :

- 2 000 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 2041781 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 9 du budget départemental,
- 16 600 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 2041782 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 9 du budget départemental,
- 45 000 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204142 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 9 du budget départemental.

ARTICLE 2 : de retirer la subvention de 3 000 € accordée au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Houlme par la Commission permanente du 23 septembre 2016, pour financer une étude hydraulique et hydrologique en aval de la prise d'eau de la Laudière sur la commune de Pointel.

ARTICLE 3 : d'accorder les subventions aux 2 structures figurant dans le tableau joint en annexe 2 à la délibération pour un montant de 27 967 €. Les crédits correspondants seront prélevés pour :

- 12 820 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204142 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 65 du budget départemental,
- 15 147 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204152 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 65 du budget départemental.

Action 9232 – Energie

ARTICLE 4 : d'accorder les subventions suivantes au titre de la lutte contre la précarité énergétique suivant conditions de ressources :

<i>Descriptif du projet</i>	<i>Montant du Projet TTC</i>	<i>Subvention proposée</i>
Chaudière à granulés de 16 kW	9 197 €	Forfait de 1 000 €
Poêle mixte bûches ou granulés de 6,5 kW	9 627 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 12,5 kW	6 116 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 7,8 kW	3 934 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 12,5 kW	5 905 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 6,5 kW	8 571 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 8 kW	5 179 €	50 % du montant des travaux TTC,

		plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 7 kW	6 984 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 5 kW	5 701 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	5 270 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 12,4 kW	5 250 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 12 kW	5 421 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	4 500 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 6,7 kW	4 950 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 7 kW	5 617 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	6 576 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	6 450 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	4 183 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 10 kW	8 114 €	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Total		14 500 €

Les crédits correspondants, soit 14 500 €, seront prélevés sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 10 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 09 – FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEMANDE DE PROROGATION DE DELAI

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de proroger jusqu'au 23 juin 2019, le délai pour solliciter le solde de la subvention départementale accordée au titre du FDDE par la Commission permanente du 23 mai 2014, à la SAS THEPENIER PHARMA à Saint-Langis-les-Mortagne,

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention correspondante.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 10 – AIDES AU TOURISME

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

Action 9521 – Aides au tourisme

ARTICLE 1 : d'accorder à M. et Mme VERHAEGHE, une subvention de 20% destinée à financer les travaux de création de 2 chambres d'hôtes à La Ferté-Fresnel, commune déléguée de La Ferté-en-Ouche, au titre de l'aide « style de projet » à l'hébergement rural, dont le coût des travaux est estimé à 114 000 € HT. La subvention est plafonnée à 12 000 €.

ARTICLE 2 : d'accorder à la SARL LOGIS DU TRIBUNAL, une subvention de 20% destinée à financer des travaux de modernisation et d'accessibilité de 8 chambres, ainsi que la création d'une salle de séminaire et le réaménagement extérieur de l'hôtel « Le Logis du Tribunal » à Mortagne-au-Perche, au titre de l'aide « style de projet » à l'hôtellerie. Le coût des travaux est estimé à 140 515 € HT. La subvention est plafonnée à 30 000 €.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 204, imputation B3103 204 20422 94, gérée sous l'AP B3103 I 43 du budget départemental

ARTICLE 3 : d'accorder une subvention de 20% à la Communauté de communes des Pays de L'Aigle et de la Marche, qui souhaite réaliser l'installation d'une aire de service pour camping-cars de 12 emplacements sur des terrains mis à disposition par la Ville de L'Aigle, avenue du Mont Saint-Michel. Le coût des travaux est estimé 100 947 € HT. La subvention est plafonnée à 10 000 €.

ARTICLE 4 : d'accorder une subvention de 20% à la Commune de la Roche-Mabile, qui souhaite réaliser l'installation d'une aire de service pour camping-cars de 2 emplacements sur un terrain dans le Bourg, dont le coût des travaux est estimé 23 380 € HT. La subvention départementale est de 4 676 €.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 204, imputation B3103 204 204142 94, gérée sous l'AP B3103 I 43 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 11 – CDC DU BASSIN DE MORTAGNE-AU-PERCHE – ZONE DE THEVAL A SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de fixer à 127 200 € le montant de la participation du Conseil départemental de l'Orne au projet de création de la zone d'activités de Théval à Saint-Langis-les-Mortagne.

Le versement de la subvention interviendra au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation des factures, dans la limite de 80 % maximum de l'aide.

Le solde sera versé sur présentation du bilan définitif de la zone, attestant d'une participation communautaire de 20 % minimum du coût de l'opération, conformément à la délibération de la Commission permanente du 27 mai 2016.

Cette aide sera enfin prélevée au chapitre 204 imputation B3103 204 204142 93, gérée sous l'AP B3103 I 61.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 12 – PLAN NUMERIQUE ORNAIS – SUBVENTIONS INTERNET

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder l'aide départementale figurant dans le tableau joint en annexe à la délibération, pour les aides aux particuliers.

ARTICLE 2 : de prélever les crédits au chapitre 65, imputation B4270 65 6574 95.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 13 – EQUIPEMENTS FINANCES SUR LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser le versement des subventions sur le fonds commun des services d'hébergement aux collèges suivants :

Collège	Matériel ou intervention demandé	Montant de la subvention	Fournisseur
RENE GOSCINNY - CEAUCE	Fourniture et installation d'un trancheur à jambon	3 019,20 €	GOUVILLE FROID (14)
NICOLAS JACQUES CONTE SEES	Fourniture et installation d'un trancheur à jambon	3 019,20 €	GOUVILLE FROID (14)
NICOLAS JACQUES CONTE SEES	Remplacement du joint de la porte du four Rosinox 20N	614,32 €	DEBCIA (61)
ANDRE COLLET - MOULINS-LA-MARCHE	Fourniture et installation d'un chariot à glissières et d'un mixer portatif	1 318,86 €	GOUVILLE FROID (14)
JEAN MONNET - FLERS	Fourniture et installation d'une armoire inox	1 175,26 €	LA BOVIDA (18)
SEVIGNE - FLERS	Fourniture et installation d'un batteur mélangeur	1 555,50 €	GOUVILLE FROID (14)
FRANÇOISE DOLTO - L'AIGLE	Remplacement de la sonde à piquet sur la cellule de refroidissement	693,60 €	CESBRON (14)
FRANÇOISE DOLTO - L'AIGLE	Remplacement d'un joint de porte sur la chambre froide	590,40 €	CESBRON (14)
FRANÇOIS TRUFFAUT - ARGENTAN	Remplacement résistance lave-vaisselle	1 874,59 €	GOUVILLE FROID (14)
YVES MONTAND - VAL-AU-PERCHE	Acquisition d'un lave-linge ELECTROLUX 8 kgs	2 190,00 €	SICOT Alain (61)
TOTAL		16 050,93 €	

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2017

D. 14 – SAISON JEUNE PUBLIC 2016-2017 : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE DOMFRONT-EN-POIRAIE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Communes de Domfront-en-Poiraie et la Communauté de communes du d'Andaine-Passais pour la saison culturelle Jeune Public 2016-2017.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2017

D. 15 – COMMUNE DE SEES : EQUIPEMENT MOBILIER DE LA NOUVELLE MEDIATHEQUE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 15 000 € à la Commune de Sées pour l'acquisition de mobilier pour sa médiathèque.

ARTICLE 2 : de prélever 15 000 € au Chapitre 204, imputation B5001 204 204141 313 : aides diverses aux bibliothèques, du budget principal 2017.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 16 – SUBVENTIONS AUX COMMUNES POUR LA SAUVEGARDE ET LES DIAGNOSTICS D’OBJETS D’ART

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d’accorder à la Commune de Saint-Aubin-de-Bonneval une subvention de 2 264,00 € pour la sauvegarde d’urgence du tableau de l’Assomption.

ARTICLE 2 : d’imputer cette dépense au chapitre 65, imputation B5007 65 65734 312, subventions de fonctionnement aux communes.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 17 – SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE ET NON PROTEGE ET DES EGLISES PROTEGEES ET NON PROTEGEES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d’attribuer les subventions suivantes au titre de la restauration du patrimoine privé protégé et non-protégé :

• M. Dimitri BOULANGER – Boissei-la-Lande	12 825 €
• M. Pierre-Paul FOURCADE – Domfront-en-Poiraie	14 839 €
• Association Notre Dame de Montligeon – La Chapelle-Montligeon	15 877 €
• SCI Saint-Vincent – Bellême	7 816 €
• M. et Mme MUSTIÈRE – Domfront-en-Poiraie :	6 993 €
• Association Le savoir et le fer – Dompierre :	7 300 €
• M. LE TORS de CRÉCY – Mahéru :	3 219 €
• M. KESSLER – Résenlieu :	14 080 €
• M. et Mme MALÉZIEUX – Saint-Céneri-le-Gérei :	1 347 €

ARTICLE 2 : de prélever ces sommes au chapitre 204 imputation B5007 204 20422 312, subventions d’équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations du budget principal 2017.

ARTICLE 3 : de mandater ces subventions sur présentation des factures détaillées et acquittées, des notifications officielles de toutes les participations financières obtenues et du budget définitif de l’opération.

ARTICLE 4 : d’attribuer la subvention suivante au titre de la restauration du patrimoine public protégé et non-protégé :

• Commune de Putanges-le-Lac	1 017 €
------------------------------	---------

ARTICLE 5 : de prélever cette somme au chapitre 204 imputation B5007 204 204142 312, subventions d’équipement aux communes et structures intercommunales – Bâtiments et installations du budget principal 2017.

ARTICLE 6 : de mandater cette subvention sur présentation des factures détaillées et acquittées, des notifications officielles de toutes les participations financières obtenues et du budget définitif de l’opération.

ARTICLE 7 : d’attribuer les subventions suivantes au titre de la restauration du mobilier religieux public :

• Commune du Pas-Saint-Lhomer :	899 €
---------------------------------	-------

- Commune de Saint-Gervais-des-Sablons : 963 €
- Commune de Saint-Hilaire-la-Gérard : 2 696 €

ARTICLE 8 : de prélever ces sommes au chapitre 204 imputation B5007 204 204141 312, subventions d'équipement aux communes et structures intercommunales – Biens mobiliers, matériels et études du budget principal 2017.

ARTICLE 9 : de mandater ces subventions sur présentation des factures détaillées et acquittées, des notifications officielles de toutes les participations financières obtenues et du budget définitif de l'opération.

ARTICLE 10 : d'attribuer les subventions suivantes au titre de la restauration d'églises :

- Commune du Mêle-sur-Sarthe : 20 000 €
- Commune de Perche-en-Nocé : 16 918 €
- Commune de Cour-Maugis-sur-Huisne : 7 780 €
- Commune de Gouffern-en-Auge : 2 444 €
- Commune de Roiville : 10 000 €

ARTICLE 11 : de prélever ces sommes au chapitre 204 imputation B5007 204 204142 312, subventions d'équipement aux communes et structures intercommunales – Bâtiments et installations du budget principal 2017.

ARTICLE 12 : de mandater ces subventions sur présentation des factures détaillées et acquittées, des notifications officielles de toutes les participations financières obtenues et du budget définitif de l'opération.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 18 – PROGRAMME SPORT (931) EQUIPEMENTS SPORTIFS (9312)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer dans le cadre des aides accordées au titre des équipements sportifs les subventions suivantes :

				Décisions
La Ferté-Macé	Reconstruction des tribunes du stade Gaston Meillon			30 000 €
	<u>Plan de financement prévisionnel HT :</u>	163 420,15 €	100,00 %	
	État : DETR	81 710,07 €	50,00 %	
	La Ferté-Macé	51 710,08 €	31,64 %	
	Conseil départemental	30 000,00 €	18,36 %	
Mortagne-au-Perche	Construction d'un city-park dans le quartier de Bourcherville			18 692 €
	<u>Plan de financement prévisionnel HT :</u>	93 460,00 €	100,00 %	
	État : DETR	37 384,00 €	40,00 %	
	Région	18 692,00 €	20,00 %	
	Mortagne-au-Perche	18 692,00 €	20,00 %	
Conseil départemental	18 692,00 €	20,00 %		

ARTICLE 2 : de prélever les subventions correspondantes d'un total de 48 692 € dans la limite des crédits de paiements disponibles, en dépenses d'investissement, au chapitre 204, sur l'imputation **B5005 204 204142 32**, Bâtiments et installations (action équipements sportifs (9312) du programme sport (931)).

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 19 – COURSE-MARCHE LES ELLES DE L'ORNE - EDITION 2017

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le Département à s'associer au Club A3 Alençon dans la mise en œuvre d'une course-marche de 4,5 km, qui se déroulera à Damigny, le dimanche 8 octobre 2017.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec l'association A3 et d'approuver le règlement proposé.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Département à mandater la société Weezevent SAS pour gérer les inscriptions et les paiements en ligne de la marche.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de mandat et le contrat de billetterie.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2017

D. 20 – SITUATION FINANCIERE AU 31 MAI 2017

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de sa communication faisant apparaître la situation financière du budget départemental 2017 au 31 mai 2017 par comparaison à la situation 2016 du 31 mai 2016.

	Voté 2017 (BP+DM)	Réalisé au 31 mai 2017	% réalisé / voté	Réalisé au 31 mai 2016
FONCTIONNEMENT				
Recettes réelles (y compris celles perçues et non titrées)	306 750 790,00	116 333 811,55	38%	125 449 747,63
Dépenses réelles	285 500 790,00	101 514 114,35	36%	99 332 779,77
Résultat de fonctionnement	21 250 000,00	14 819 697,20		26 116 967,86
INVESTISSEMENT				
Recettes réelles (y compris celles perçues et non titrées, et compte 1068)	77 922 665,00	8 990 001,61	12%	11 675 599,54
Dépenses réelles	99 172 665,00	18 421 297,50	19%	13 416 028,71
Résultat d'investissement	-21 250 000,00	-9 431 295,89		-1 740 429,17
RESULTAT GLOBAL	0,00	5 388 401,31		24 376 538,69

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2017

D. 21 – CAUE – ETAT CONTRADICTOIRE DES FLUX FINANCIERS 2016

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de valider l'état contradictoire établi entre le CAUE et le Conseil départemental de l'Orne au titre de l'année 2016, qui fait état d'un montant de recettes de 232 824,87 € au titre de la TA et de la TDCAUE et d'avance remboursable par le CAUE de 87 175,13 € au titre de la garantie de ressources.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 22 – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES DEPARTEMENTS NORMANDS ET LE CONSEIL REGIONAL POUR CREER UN PORTAIL-CHAPEAU NORMAND DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'adhérer au groupement de commandes constitué entre le Département de l'Orne, les Départements Normands et le Conseil Régional pour la mise en place d'une plateforme conjointe de type portail-chapeau de la commande publique.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention constitutive au groupement de commandes à intervenir.

ARTICLE 3 : de prendre acte que la Commission d'appel d'offres si sa tenue est requise, sera celle du Département de l'Eure, désigné coordonnateur du groupement.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2017

D. 23 – ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DE LA RELATION CLIENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen pour l'acquisition et la maintenance d'un logiciel de gestion relation client. L'accord cadre à bons de commande serait conclu, sans montant minimum, ni maximum et valide un an à compter de la date de notification, puis reconductible 3 fois annuellement de façon expresse.

ARTICLE 2 : de retenir les critères de jugement suivants :

Pour les candidatures:

- Moyens de la société
- Références

Pour les offres:

- 1) Prix global (acquisition, formation + maintenance sur 4 ans) : 40 %
- 2) Qualité technique (60 %) appréciée au regard de :
 - son adéquation au besoin de la collectivité (30 %),
 - la méthodologie relative à la mise en place du projet et de l'accompagnement proposé (10 %),
 - l'ergonomie et la facilité d'utilisation de l'outil (20 %)

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les pièces du dossier de consultation ainsi que l'accord cadre à bons de commande à intervenir,

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une procédure concurrentielle avec négociation en cas d'offres irrégulières ou inacceptables,

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, le cas échéant, et à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2017

D. 24 – ANCIENNE SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN – RESTITUTION DES LOCAUX PAR L'ETAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de prendre acte de la restitution au Département par l'Etat du site de l'ancienne Sous-préfecture d'Argentan, sis 11 rue Pierre Ozenne.

ARTICLE 2 : d'autoriser la signature d'un nouvel avenant à la convention du 19 mai 1982, entre l'Etat et le Département, relative à la répartition des charges de fonctionnement, retirant au 1^{er} avril 2017 le site de la Sous-préfecture d'Argentan des biens mis à disposition.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2017

D. 25 – LOCAUX PALAIS D'ARGENTRE A SEES – BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SCI DU PALAIS D'ARGENTRE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil Départemental à signer le bail emphytéotique ci-annexé pour le Palais d'Argentré y compris la cour nord, cadastré section AH nos 86 – 87 et 241 d'une superficie totale de 1ha 06a 28ca, au profit de la SCI Le Palais d'Argentré, aux conditions suivantes :

- Point de départ du bail : 1^{er} août 2017
- Durée du bail : 30 ans
- Montant annuel de la redevance : 12 000 €
- Payable trimestriellement à terme à échoir
- Révisable au 1^{er} août de chaque année, selon l'évolution de l'indice ILAT, l'indice de base étant celui du 1^{er} trimestre 2017
- Prise en charge par la SCI des frais incombant au propriétaire (travaux, entretien, taxe foncière, assurances, fluides, etc.)
- Prise en charge des frais d'acte par la SCI du Palais d'Argentré

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2017

D. 26 – RD 962 – AMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE DU PONT DE VÈRE – FINITIONS – DEVOLUTION DES TRAVAUX

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de retenir l'entreprise EIFFAGE pour les travaux de réaménagement du ruisseau d'Aubusson et de ses abords dans le cadre des finitions de l'aménagement du carrefour du pont de Vère (Saint Georges des Groseillers / Aubusson) sur la RD 962, pour un montant de 165 214,70 € HT, soit 198 257,64 € TTC.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces relatives au marché à intervenir. La dépense sera imputée au chapitre 23-621-23151 AP B4200 I 59.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, et, le cas échéant, à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 7 juillet 2017

D. 27 – OPERATIONS DE SECURITE FINANCEES PAR LE FAL (RECETTES PROCUREES PAR LES AMENDES DE POLICE)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions détaillées dans les tableaux ci-après :

1 – Installation d'abribus

<i>Collectivité demandeuse</i>	<i>Libellé des travaux</i>	<i>Date de délibération du conseil délibérant</i>	<i>Montant des travaux éligibles HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
Val-au-Perche	Installation d'un abri bus dans le bourg de St Agnan-sur-Erre	04/10/2016	1 922 €	30 %	577 €

2 – Sécurisation des arrêts autocar et établissements scolaires

<i>Collectivité demandeuse</i>	<i>Libellé des travaux</i>	<i>Date de délibération du conseil délibérant</i>	<i>Montant des travaux éligibles HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
Alménèches	Aménagement de sécurité devant l'école primaire	06/02/2017	40 000 €	30 %	12 000 €
Bures	Aménagement d'un parking servant pour les élèves empruntant l'arrêt autocar	07/03/2017	24 642 €	30 %	7 393 €
Caligny	Passerelle piétonne en bordure de la RD 300 à l'entrée du bourg (liaison vers l'école)	02/07/2015	40 000 €	30 %	12 000 €
Ecouves	Aménagement de chemins piétonniers dans le bourg de Forges (RD 307)	11/04/2017	16 623 €	30 %	4 987 €
L'Home-Chamondot	Aménagement d'une allée piétonne et éclairage public desservant l'arrêt autocar dans le bourg	07/03/2016	20 544 €	30 %	6 163 €
La Chapelle Biche	Aménagement chemin piéton menant à l'arrêt bus « Le Val Michel »	01/03/2017	7 130 €	30 %	2 139 €
Argentan Intercom (anciennement CDC du Pays du Haras du Pin)	Aménagement sécuritaire d'un cheminement piétonnier le long de la RD 16 à Fel (liaison vers l'école)	15/01/2016	8 000 €	30 %	2 400 €
CDC Vallée de la Haute Sarthe	Mise en sécurité de l'arrêt de transport scolaire dans le bourg de Montchevrel	13/09/2016	6 767 €	30 %	2 030 €
CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault (anciennement CDC des Vallées du Merlerault)	Création d'un arrêt autocar sur la RD 31 à Ste Gauburge-Ste Colombe	12/05/2016	39 829 €	30 %	11 949 €
St Georges-des-Groseillers	Sécurisation de l'école primaire « Rainette » en bordure de la RD 462	07/04/2017	40 000 €	30 %	12 000 €
Ecouves	Sécurisation des abords de l'école primaire de Radon (RD 1)	11/04/2017	40 000 €	30 %	12 000 €
		Sous-total	283 535 €		85 061 €

3 – Aménagements physiques visant à faire ralentir les véhicules

<i>Collectivité demandeuse</i>	<i>Libellé des travaux</i>	<i>Date de délibération du conseil délibérant</i>	<i>Montant des travaux éligibles HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
Rives d'Andaine	Aménagement des trottoirs dans le bourg d'Haleine (RD 976 et 24)	31/03/2016	40 000 €	30 %	12 000 €
Athis Val de Rouvre	Sécurisation de la traversée du bourg de La Carneille (RD 20)	07/02/2017	40 000 €	30 %	12 000 €
Bagnoles de l'Orne Normandie	Aménagements sécuritaires de la rue Melle Normand aux abords de l'école Lancelot du Lac	07/06/2016	15 173 €	30 %	4 552 €
Bellême	Création de deux plateaux surélevés (RD 955 et 938)	10/10/2016	12 838 €	30 %	3 851 €
Berd'Huis	Sécurisation de la traversée du bourg (côté Bellême) en bordure de la RD 955	13/10/2016	40 000 €	30 %	12 000 €
Berjou	Aménagement de plateaux surélevés dans le bourg sur les RD 224 et 803	24/02/2017	11 264 €	30 %	3 379 €
Boëcé	Sécurisation de la traversée du bourg sur RD 912 et 509	24/03/2016	28 609 €	30 %	8 583 €
Argentan Intercom (anciennement CDC des Courbes de l'Orne)	Aménagement sécuritaire de la VC 2 dans le bourg de Vieux Pont	24/02/2016	18 500 €	30 %	5 550 €
Ecouves	Sécurisation de la traversée du bourg de Radon (RD 1)	11/04/2017	23 010 €	30 %	6 903 €
La Lande-Patry	Sécurisation de la VC 5	29/02/2016	40 000 €	30 %	12 000 €
Le Chalange	Aménagement de la place et de l'arrêt de car scolaire dans le bourg (RD 763)	17/03/2016	40 000 €	30 %	12 000 €
Montsecret-Clairefougère	Aménagement d'un cheminement piétonnier à la sortie du bourg de Montsecret (RD 54)	21/05/2016	22 302 €	30 %	6 691 €
Saint Pierre-d'Entremont	Installation de barrières de sécurité et pose de coussins berlinois sur la RD 18	27/07/2016	6 281 €	30 %	1 884 €
Courtomer	Aménagement de passages piétons surélevés et installation d'un radar pédagogique	06/04/2017	11 138 €	30 %	3 341 €
		Sous Total	349 115 €		104 734 €

4 – Aménagements de carrefours

<i>Collectivité demandeuse</i>	<i>Libellé des travaux</i>	<i>Date de délibération du conseil délibérant</i>	<i>Montant des travaux éligibles HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
St Georges-des-Groseillers	Aménagement d'un giratoire rue des Canadiens, avenue de la Suisse Normande et la route d'Aubusson (RD 462/229)	07/04/2017	40 000 €	30 %	12 000 €
Athis Val de Rouvre	Sécurisation du carrefour dans le bourg de La Carneille (RD 20 et 43)	07/02/2017	40 000 €	30 %	12 000 €
		Sous Total	80 000 €		24 000 €

5 - Installation et développement de signaux lumineux

<i>Collectivité demandeuse</i>	<i>Libellé des travaux</i>	<i>Date de délibération du conseil délibérant</i>	<i>Montant des travaux éligibles HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
Courgeon	Pose de 2 radars pédagogiques dans le bourg	13/09/2016	5 608 €	30 %	1 682 €
Cour-Maugis-sur-Huisne	Aménagement sécuritaire de la sortie du hameau de Franvilliers par signalisation dynamique lumineuse	07/06/2016	17 688 €	30 %	5 306 €
		Sous Total	23 296 €		6 988 €

6 – Création de parking de co-voiturage

<i>Collectivité demandeuse</i>	<i>Libellé des travaux</i>	<i>Date de délibération du conseil délibérant</i>	<i>Montant des travaux éligibles HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
Echalou	Sécurisation de l'entrée du Pont Chauvin et de la sortie du parking du cimetière et de covoiturage sur la RD 118	26/04/2016	31 618 €	30 %	9 485 €
St Bomer-les-Forges	Aménagement d'une aire de co-voiturage	31/01/2017	12 788 €	30 %	3 836 €
		Sous total	44 406 €		13 321 €

Total général	782 274 €		234 681 €
----------------------	------------------	--	------------------

ARTICLE 2 : de demander aux collectivités territoriales bénéficiaires d'adresser au Département le décompte définitif des dépenses à la fin des travaux.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 28 – REGLEMENT DES TRANSPORTS DES ELEVES HANDICAPES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver à partir de l'année scolaire 2017/2018, le règlement du transport des élèves et étudiants handicapés tel qu'il figure en annexe à la délibération.

ARTICLE 2 : d'arrêter l'indemnité kilométrique versée aux familles qui transportent avec leur propre véhicule leur enfant à 0,24 € le km.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 29 – ESPACES NATURELS SENSIBLES – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER CONCERNANT LE MARAIS DE GRAND HAZE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de ne pas préempter les parcelles cadastrées section F n° 307, 309 et 310 situées sur la commune de Briouze, d'une superficie de 11 ha 36 a 75 ca, propriété des Consorts Jambu, au prix de 70 000 € et faisant l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2017

D. 30 – FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'adopter la convention "Réfèrent RSA" à conclure avec l'association ADIE.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cette convention et tous documents y afférents.

ARTICLE 3 : d'imputer ces dépenses au chapitre 017, imputation B8710 568 6518, autres référents RSA.

ARTICLE 4 : d'attribuer une subvention de 2 750 € à l'association la Maison des Mots afin de conduire la formation linguistique sur le territoire de la Commission RSA d'Argentan.

ARTICLE 5 : d'imputer cette dépense au chapitre 017, imputation B8710 564 6574.

ARTICLE 6 : de verser cette somme dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 31 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions suivantes :

- 3 800 € à la Mission Locale des jeunes du Bocage pour son action « référent quartier politique de la ville » au titre de l'exercice 2017,
- 5 000 € à la régie des quartiers Arc-en-Ciel pour son action « projet d'utilité sociale de remobilisation » au titre de l'exercice 2017.

ARTICLE 2 : d'imputer ces dépenses au chapitre 65 imputation B 8710 65 6574.2 58 fonds d'aide aux jeunes.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 32 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions suivantes :

- 3 668 € à l'association Média' Dom pour l'action « Médiation à domicile pour un logement pérenne » au titre de l'exercice 2017,
- 6 000 € à l'association Média' Dom pour l'action « Comment vaincre l'incurie pour mieux se loger » au titre de l'exercice 2017,
- 4 000 € à l'association Argentan Solidarité Insertion pour son action « Appropriation de son logement ».

ARTICLE 2 : d'imputer ces dépenses au chapitre 65 B8710 65 6574 58.1 fonds de solidarité logement et de verser ces montants dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 33 – CONVENTION INSERTION – FORMATION DES BENEFICIAIRES DU RSA ENTRE LA REGION ET LES CINQ DEPARTEMENTS NORMANDS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'adopter la convention de partenariat entre la Région et les 5 Départements normands.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cette convention et tous documents y afférant.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 34 – REMBOURSEMENT DOTATION CENTRE DE VACCINATIONS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à reverser à l'Agence régionale de la santé de Normandie la dotation 2017 pour l'activité de vaccinations s'élevant à cent quarante-six mille huit cent soixante-quatre euros (146 864 €), inscrite dans la dotation globale de fonctionnement 2017.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention définissant les modalités de reversement.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 35 – SUBVENTION 2017 A L'ACJM POUR LA MISSION D'ADMINISTRATEUR AD'HOC

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € pour 2017, à l'ACJM. Les crédits nécessaires figurent à l'imputation 65-51-6574-B8600.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 36 – SUBVENTION 2017 ESPACES DE RENCONTRES ET MEDIATION FAMILIALE DE L'ADSEAO

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention au service Espaces rencontres de l'ADSEAO de 107 775 € pour l'année 2017.

ARTICLE 2 : d'accorder une subvention au service Médiation familiale de l'ADSEAO de 64 525 € pour l'année 2017.

ARTICLE 3 : de prélever ces crédits au chapitre 65 imputation B8600 65 6568 51.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 37 – VERSEMENT CREDITS DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le nouveau modèle de convention d'attribution de subvention dans le cadre des actions de prévention de la perte d'autonomie du programme coordonné de la Conférence des financeurs, joint en annexe à la délibération.

ARTICLE 2 : d'approuver le nouveau modèle de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens des résidences autonomie, joint en annexe à la délibération.

ARTICLE 3 : d'approuver le modèle d'avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens des résidences autonomie pour celles ayant d'ores et déjà contractualisé, joint en annexe à la délibération.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à engager les dépenses telles que décidées par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Orne dans la limite des fonds de concours alloués par la CNSA dans le cadre de ces nouveaux contrats ou conventions signés avec les gestionnaires de résidences autonomie ou les porteurs de projets.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 38 – INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder une aide forfaitaire de 200 € à chacun des 25 étudiants figurant dans les tableaux ci-dessous.

Stage du 29 août 2016 au 23 octobre 2016

Nom de l'étudiant	Adresse	Lieu de stage
ROQUIER Paul	51 bis rue de la Délivrande 14000 CAEN	Service de gynécologie de l'hôpital d'Alençon

Stage du 27 février au 23 avril 2017

Nom de l'étudiant	Adresse	Lieu de stage
GARREAU Henri	60 bis rue Candie 61000 ALENCON	Dr POP Patricia Médecin généraliste à Boucé
THOMAS Caroline	89 rue du Marechal Gallieni 14000 CAEN	Service des urgences du Centre hospitalier de Flers
LEBOUCHER Chloé	33 rue Guillaume le Conquérant 14000 CAEN	Service des urgences de l'hôpital d'Alençon
HEBERT Sébastien	7 rue des Mezières 14440 BENY SUR MER	Dr MEURIC Georges Médecin généraliste à Céton
GUERIN Clémence	12 rue Docteur Rayer 14000 CAEN	Dr GUIBERT Jérôme Médecin généraliste à Flers
GENESLAY Manon	36 rue de Lion sur Mer 14000 CAEN	Dr LEROY Jean-François Médecin généraliste à Domfront
DECOUVELAERE Antoine	10 Cote Saint Laurent 14700 FALAISE	Service de gynécologie de l'hôpital d'Alençon
de BRUYNE Clara	55 rue des Jacobins 14000 CAEN	Service de gynécologie de l'hôpital d'Alençon
ENGEL Rémi	16 rue des Croisiers 14000 CAEN	Dr VIVIEN Arnaud Médecin généraliste à St Georges des Groseillers
CHEVALLIER Théo	21 rue Morel de Than 14780 LION SUR MER	Dr DELANOE-DAREAU Catherine Médecin généraliste à Putanges-le- Lac
BRIAND Maud	13 avenue Croix Guérin 14000 CAEN	Dr GAL Jean-Michel Médecin généraliste à Mortagne-au- Perche
HUET Augustin	137 rue de Bretagne 61000 ALENCON	Dr LEMARCHAND Philippe Médecin généraliste à Argentan

Stage du 24 avril 2017 au 4 juin 2017

Nom de l'étudiant	Adresse	Lieu de stage
ALBOT Alina	5 avenue Georges Clemenceau 14000 CAEN	Service des urgences du Centre hospitalier de Flers
RONDEAU Laurie	8 rue Nashville 14000 CAEN	Dr GAL Jean-Michel Médecin généraliste à Mortagne-au- Perche
QUINCE Maxime	Le Moulin d'Aubey 61200 MOULINS SUR ORNE	Dr DELANOE-DAREAU Catherine Médecin généraliste à Putanges-le- Lac
PIQUENET-LEVILLAIN Julien	19 avenue prof.horatio.smith Rés. Les Longs Champs 14000 CAEN	Dr POP Patricia Médecin généraliste à Boucé
PIERRE Julien	12 Place Fontaine aux Dames 14000 CAEN	Dr VIVIEN Arnaud Médecin généraliste à St Georges-des- Groseillers
PERRINE Thomas	3a rue de la Poterie 14440 DOUVRES LA	Dr GUIBERT Jérôme Médecin généraliste à Flers

	DELIVRANDE	
PARIS Lucile	120 rue St Pierre 14000 CAEN	Dr MEURIC Georges Médecin généraliste à Céton
NADIN Lawrence	12 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Dr LEROY Jean-François Médecin généraliste à Domfront
MORANDI Alexis	11 rue du Tour de Terre 14000 CAEN	Service de gynécologie de l'hôpital d'Alençon
MINOC Elise	4 rue Guillaume Apollinaire 14280 ST CONTEST	Service de gynécologie de l'hôpital d'Alençon
MICONI Cléofe	47 rue Jules Oyer 14000 CAEN	Dr LEMARCHAND Philippe Médecin généraliste à Argentan
ANGER Elisabeth	51 boulevard Maréchal Leclerc 14000 CAEN	Service des urgences de l'hôpital d'Alençon

Les crédits correspondants, soit 5 000 €, seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B3103 65 6574 42.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 39 – DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de désigner Mme Maryse OLIVEIRA comme représentante du Département, avec voix consultative, au sein de l'association Maison d'enfants à caractère social de BOUCE.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2017

D. 40 – FONDS DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de donner un accord de principe pour l'octroi d'une subvention de 30% à la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco, pour financer la création d'une zone d'activités sur la commune de Lonlay-L'Abbaye, dont le coût est estimé à 394 666 € représentant une dotation maximale de 118 400 €, sous réserve d'une participation financière de la Communauté de communes d'au moins 20%.

ARTICLE 2 : de fixer le montant définitif de cette aide ultérieurement, au vu du bilan financier réel de cette zone.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 41 – ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME LEADER – ASSOCIATION RESEAU DES ARTS VIVANTS ELECTRIQUES (RAVE)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder, dans le cadre de l'accompagnement au programme LEADER, une subvention de 16 % à l'association Réseau des Arts Vivants Electriques (RAVE) destinée à financer l'acquisition de matériels mutualisés à vocation culturelle, d'un coût estimé à 37 200 € TTC, représentant une dotation maximale de 5 952 €.

Cette somme sera prélevée au chapitre 65 imputation B3103 65 6574 90 Cette imputation est gérée sous l'AE B3103 F 1015 programme LEADER.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 42 – AIDES A L'AGRICULTURE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder à l'association organisatrice du comice agricole cantonal de La Ferté-Macé, une subvention de 1 067 € pour l'organisation de sa manifestation du 11 juin 2016.

La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74.

ARTICLE 2 : de retirer le bénéfice de la subvention accordée au titre de l'aide à l'installation des JA, par la Commission permanente du 31 janvier 2014, au bénéficiaire indiqué dans le tableau ci-dessous, celui-ci n'ayant pas transmis les pièces nécessaires au versement de l'aide dans les 2 ans suivant la décision d'attribution de la subvention départementale :

<i>Nom de l'exploitant</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date d'attribution de l'aide</i>	<i>Date d'expiration de la validité de la subvention</i>	<i>Subvention Conseil départemental</i>
Julien COUSTY EARL DE L'AIGLE	La Fremondière 61300 L'Aigle	31/01/2014	31/01/2016	7 300 €

ARTICLE 3 : de retirer le bénéfice de la subvention accordée au titre du Plan végétal environnement (PVE), par la Commission permanente du 18 décembre 2015, au bénéficiaire indiqué dans le tableau ci-dessous, celui-ci ayant fait part de son renoncement à réaliser l'investissement prévu :

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date d'attribution de l'aide</i>	<i>Investissement</i>	<i>Subvention Conseil départemental</i>
CUMA de St Germain de Martigny	Launay 61170 COULONGES- SUR-SARTHE	18/12/2015	Récupérateur de menue paille	9 200 €

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 43 – PLAN NUMERIQUE ORNAIS – ANTICIPATION DE LA POSE DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE CADRE DE L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE SAINT-MICHEL-TUBOEUF

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à TE61 pour le génie civil de travaux de fibre optique à réaliser à Saint-Michel-Tuboeuf.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention cadre et la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec TE61 pour ces travaux, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 44 – RESTRUCTURATION DES BATIMENTS INTERNAT ET EXTERNAT AU COLLEGE JEAN MOULIN A GACE – AVENANTS A QUATRE MARCHES DE TRAVAUX

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser la passation d'avenants aux marchés de travaux dans le cadre de la restructuration des bâtiments internat et externat au Collège Jean MOULIN de Gacé.

Lot n°2 : démolitions/gros œuvre/carrelage/aménagements extérieurs attribué au groupement EUROVIA/SAGIR à Alençon (61) (marché 15051)

Montant du marché affermi :	1 125 001,50 € HT
Présent avenant n°1 :	+ 15 151,72 € HT (+ prolongation de délai)
Nouveau montant du marché :	1 140 153,22 € HT

Lot n°3 : charpente/étanchéité/couverture attribué à DELVALLE GONDOUIN à Rai (61) (marché 15052)

Montant du marché affermi :	503 516,12 € HT
Avenant n°1 de transfert, sans impact financier :	+ 0 € HT
Avenant n°2 :	+ 12 558,45 € HT
Présent avenant n°3 :	+ 177,72 € HT
Nouveau montant du marché :	516 252,29 € HT

Lot n°5 : cloisons/menuiseries intérieures bois/faux-plafond/agencement attribué à Menuiserie LOUISE à La Coulonche (61) (marché n°15054)

Montant du marché affermi :	455 221,66 € HT
Avenant n°1 :	+ 9 213,58 € HT
Présent avenant n°2 :	+ 5 315,05 € HT
Nouveau montant du marché :	469 750,29 € HT

Lot n°8 : plomberie/chauffage/ventilation/climatisation attribué à SANI CHAUFFAGE à Argentan (61) (marché n°15056)

Montant du marché affermi :	368 450,90 € HT
Avenant n°1 :	+ 2 768,00 € HT
Présent avenant n°2 :	+ 9 583,00 € HT
Nouveau montant du marché :	380 801,90 € HT

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ces avenants ainsi que tous les documents y afférents.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2017

D. 45 – TRAVAUX DE REAMENAGEMENT INTERIEUR ET MISE EN ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE AU COLLEGE LOUIS GRENIER A COULONGES-SUR-SARTHE – AVENANTS A CINQ MARCHES DE TRAVAUX

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser la passation d'avenants à cinq marchés de travaux dans le cadre du réaménagement intérieur et de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au Collège Louis GRENIER à Coulonges-sur-Sarthe.

Lot n°2 : démolitions/gros œuvre/VRD attribué à FOISNET Bâtiment à Gorron (53)
(marché 16082)

Montant du marché : 331 399,80 € HT
Présent avenant n°1 : + 33 085,58 € HT
Nouveau montant du marché : 364 485,38 € HT (+ 9,98 % d'augmentation)

Lot n°6 : menuiseries extérieures PVC alu/serrurerie attribué à LEBAILLY à Flers (61)
(marché n°16126)

Montant du marché : 143 274,20 € HT
Présent avenant n°1 : + 4 266,90 € HT
Nouveau montant du marché : 147 541,10 € HT (+ 2,98 % d'augmentation)

Lot n°7 : menuiseries intérieures bois/plâtrerie/faux-plafonds attribué à Menuiserie LOUISE à La Coulonche (61) (marché n°16127)

Montant du marché : 163 735,55 € HT
Présent avenant n°1 : + 4 164,23 € HT
Nouveau montant du marché : 167 899,78 € HT (+ 2,54 % d'augmentation)

Lot n°9 : peinture-sols souples attribué à GAGNEUX DECORS à Alençon (61)
(marché n°16128)

Montant du marché : 82 750,02 € HT
Présent avenant n°1 : + 4 069,34 € HT
Nouveau montant du marché : 86 819,36 € HT (+ 4,92 % d'augmentation)

Lot n°12 : électricité attribué à MCTI/CEGELEC à St Maurice-du-Désert (61)
(marché n°16087)

Montant du marché : 120 000,00 € HT
Avenant n°1 de transfert :
Présent avenant n°2 : + 5 475,37 € HT
Nouveau montant du marché : 125 475,37 € HT (+ 4,56 % d'augmentation)

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ces avenants ainsi que tous les documents y afférents.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2017

D. 46 – RELAIS D'SCIENCES DE CAEN – FETE DE LA SCIENCE 2017 – DEMANDE DE SUBVENTION

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention de 1 800 € à l'association Relais d'sciences de Caen, pour l'organisation de l'édition 2017 de la fête de la science. Cette somme sera prélevée au chapitre 65 imputation B5004 65 6574 23 subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé, du budget départemental 2017.

ARTICLE 2 : d'accepter la prise en charge du déplacement des élèves sur les différents sites de visites au sein de l'agglomération caennaise par les transports scolaires.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2017

D. 47 – AIDES AUX STRUCTURES DE MUSIQUES ACTUELLES – CONVENTION DU CENTRE REGIONAL DE LA CHANSON, DES VARIETES ET DU JAZZ (CNV)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver la convention entre le Centre National de la chanson, des variétés et du Jazz (CNV), l'Etat, le Conseil régional de Normandie et le Conseil départemental de l'Orne et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à la signer.

ARTICLE 2 : d'accorder les crédits de 5000 € inscrits au BP 2017 au titre de l'aide aux structures au CNV.

ARTICLE 3 : de prélever cette subvention au chapitre 65, imputation B5003 65 6574 311, subventions aux personnes, associations et autres organismes de droit privé, du budget principal 2017.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 48 – SUBVENTIONS AU TITRE DES JUMELAGES CULTURELS ET ARTISTIQUES DANS LES COLLEGES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions suivantes :

- | | | |
|---|---|---------|
| • | Maison de l'image de Basse-Normandie - Caen
Collège Jacques Brel - La Ferté-Macé | 2 000 € |
| • | Association « Les Arts Improvisés » - St-Aubin-de-Bonneval
Collège Jean Rostand – Argentan | 2 000 € |
| • | Association « Collectif PAN » - Caen
Collège du Houlme – Briouze | 2 000 € |
| • | Scène nationale 61 - Alençon
Collège Charles Léandre – La Ferrière-aux-Etangs | 2 000 € |

ARTICLE 2 : de prélever ces subventions **au chapitre 65**, imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2017.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2017

D. 49 – AIDES A LA JEUNESSE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder dans le cadre de l'action des aides à la jeunesse (9327) du programme collèges – formation initiale – jeunesse (932) les aides financières suivantes pour un montant total de **19 809 €** :

Annexe 1 : Bourses jeunesse (15 bourses) pour un montant de :	1 680 €
• Formation BAFA	1 000 €
• Approfondissement BAFA	400 €
• Approfondissement BAFD	280 €

Annexe 2 : Dossiers jeunesse du comité des sports et de la jeunesse : **18 129 €**

ARTICLE 2 : de **prélever** ces aides, d'un montant total de 19 809 €, en dépenses de fonctionnement du budget départemental 2017, au chapitre 65, sur les imputations suivantes :

- **B5005 65 6513 33, bourses** : **1 680 €** pour les bourses jeunesse mentionnées en annexe 1 à la délibération,

- **B5005 65 6574 33**, *subventions aux personnes et associations* : **18 129 €** pour les dossiers jeunesse examinés en Comité des sports et de la jeunesse, mentionnés en annexe 2 à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2017

D. 50 – ANIMATION SPORT (931)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder dans le cadre du programme sport (931), les demandes d'aides financières présentées lors du comité des sports et de la jeunesse du 2 juin 2017 pour un montant total de **24 775 €**, selon la répartition suivante :

<i>1 – Comités départementaux sportifs</i>	<i>2 030 €</i>
<i>2 – Manifestations sportives d'envergure</i>	<i>12 500 €</i>
<i>3 – Manifestations sportives locales</i>	<i>9 945 €</i>
<i>4 – Dossier particulier</i>	<i>300 €</i>

ARTICLE 2 : de prélever un montant total de **24 475 €**, en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 imputation B5005 65 6574 32 *subventions aux personnes et associations* sur les crédits 2017, correspondant aux points 1, 2, et 3.

ARTICLE 3 : de prélever le montant de **300 €**, en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 imputation B5005 65 6513 32 *bourses*, sur les crédits 2017, correspondant au point 4, demande de Paul Renault en VTT.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental, à signer les conventions à intervenir pour l'année 2017 avec les organisateurs de manifestations sportives d'envergure.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2017

D. 51 – CLASSE HANDBALL DU COLLEGE BALZAC D'ALENCON (931)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental, à signer la convention de fonctionnement à intervenir pour la période 2017/2018 de la section handball du Collège Balzac d'Alençon.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2017

D. 52 – REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DE L'ORNE : MODIFICATION MINEURE DES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC) CONCERNANT L'AGENT COMPTABLE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'approuver la modification de l'alinéa 1 de l'article 5.1 des statuts de l'Établissement public industriel et commercial (EPIC) de la façon suivante :

5.1 – Nomination et conditions d'exercice des fonctions

L'Agent comptable est un comptable de la direction générale des finances publiques. Il est nommé conformément aux dispositions de l'article R2221-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2017

D. 53 – CONVENTION DEPARTEMENT DE L'ORNE / CNSA – TELETRANSMISSION AVEC LES SERVICES D'AIDE A DOMICILE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver la Convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile 2017 relative à la télétransmission des échanges entre le Département et ces mêmes services, et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à la signer.

ARTICLE 2 : les dépenses supportées par le Département sont imputées au chapitre 65, code fonction 53, article 6574 du budget principal.

ARTICLE 3 : la participation de la CNSA sera imputée au chapitre 74, code fonction 53, article 74788 du budget principal.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2017

D. 54 – ORNE HABITAT – DEMANDE DE REITERATION DE LA GARANTIE DU DEPARTEMENT POUR UN EMPRUNT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'annuler les délibérations de la Commission permanente du Conseil général des 31 janvier 2003 et 29 octobre 2004 accordant la garantie du Département de l'Orne à hauteur respectivement de 567 866 € et 534 067,50 € sur deux emprunts contractés par Orne Habitat auprès du Crédit Foncier de France.

ARTICLE 2 : de réitérer la garantie du Département de l'Orne à hauteur de 50% soit 763 674 € pour le remboursement d'un emprunt de 1 527 348 €, souscrit par Orne Habitat auprès du Crédit Coopératif, sur 17 ans, au taux fixe de 1,50%.

ARTICLE 3 : la garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie du Département de l'Orne est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Orne Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, le Département de l'Orne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Orne Habitat pour son paiement, à hauteur de son engagement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : le Conseil départemental s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2017